



LIVE N°4 – MEMO : LES REGLES ESSENTIELLES DU HAJJ

I. LES ACTES DU HAJJ

Les actes du Hajj se divisent en 4 catégories :

A. Conditions du Hajj

1. L'islam

Le Hajj n'est pas valable pour un non-musulman

2. La raison

Pas d'obligation pour la personne démente

3. La puberté

L'enfant peut faire le Hajj mais il n'est pas obligatoire pour lui

4. La capacité

Elle comprend :

- Capacité physique
- Capacité financière
- Sécurité du trajet

B. Les piliers du Hajj

Indispensables : le Hajj n'est pas valide sans eux

1. **L'ihram** (intention d'entrer en rite)
2. **Le stationnement à 'Arafat**
3. **Le tawaf al-ifada**
4. **Le sa'ī entre Safa et Marwa**

SANS UN DE CES PILIERS → LE HAJJ EST INVALIDE

C. Les obligations

Le Hajj reste valide si on les manque, mais il faut compenser par un sacrifice

1. **Entrer en ihram depuis le mīqāt**
2. **Rester à 'Arafat jusqu'au coucher du soleil**
3. **Passer la nuit à Muzdalifah**
4. **Passer les nuits à Minā**
5. **Jeter les pierres (jamarāt)**



6. **Se raser ou se raccourcir les cheveux**
7. **Faire le tawaf d'adieu**

D. Les Sunnas

Complètent la récompense mais ne sont pas obligatoires

Exemples :

- Deux unités avant Al ihram
- Talbiya
- Jour de Tarwiya
- Invocations et adhkār

II. LES INTERDITS DE L'ISLAM

A. Interdits communs (hommes et femmes)

- Couper les cheveux ou les ongles
- Utiliser du parfum
- Se marier ou conclure un mariage
- Contacts avec désir
- Rapport conjugal (annule le Hajj)
- Chasser un animal

B. Interdits spécifiques aux hommes

- Porter des vêtements cousus (ajustés)
- Couvrir la tête

C. Interdits spécifiques aux femmes

- Porter le niqab
- Porter des gants

III. REGLES IMPORTANTES

- **Interdit fait volontairement → péché + compensation (fidyah)**
- **Par oubli / ignorance / contrainte → pas de péché**
- **Dès que la personne se rend compte → elle doit arrêter immédiatement**